

Pôle Pédagogie

Affaire suivie par :
Thomas Fracapani
Réfèrent Mémoire et citoyenneté
Tél : 01 43 93 74 10
Mél : thomas.fracapani@ac-creteil.fr

8 rue Claude Bernard
93 008 BOBIGNY Cedex
www.dsden93.ac-creteil.fr

Bobigny, le 21 novembre 2022

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs des
établissements privés sous contrat
Mesdames et messieurs les directeurs de SEGPA
Mesdames et messieurs les directeurs de CFA
Mesdames et messieurs les directeurs d'EREA
Mesdames et messieurs les directeurs des instituts
médicaux éducatifs
Mesdames et messieurs les directeurs des CNED
Madame la directrice de la maison d'arrêt de Villepinte

Objet : Concours national de la Résistance et de la Déportation – session 2022-2023

Références: - arrêté du 23 juin 2016 publié au JORF n°0149 du 28 juin 2016.
- règlement du CNRD 2022-2023 (Eduscol)
- circulaire académique n° 2022-139 du 15 novembre 2022

Le Concours national de la Résistance et de la Déportation, l'un des concours scolaires les plus anciens et les plus mobilisateurs au sein de l'Éducation nationale, a pour objectif de perpétuer chez les jeunes générations la mémoire de la Résistance et de la Déportation afin de leur permettre de s'en inspirer en s'appuyant sur la formation historique et civique que leur apporte l'école.

Le CNRD repose sur trois démarches convergentes qui lui confèrent une dimension particulière :

- **une démarche scientifique** : ce concours est l'occasion de faire entrer, chaque fois que c'est possible, les résultats de la recherche dans les contenus des enseignements ;
- **une démarche didactique** : fortement adossé aux programmes d'histoire et de géographie, doté d'une composante civique forte, le concours s'inscrit dans la continuité des apprentissages et sa préparation peut réunir plusieurs disciplines. Dans ce cadre, il est une composante essentielle du parcours ;
- **une démarche pédagogique** : ce concours permet de dégager des approches nouvelles, d'encourager le travail d'équipe, de construire des ressources inédites, de diffuser des études de cas en direction de l'ensemble des collègues et des établissements.

Le thème proposé par le jury national cette année est « **L'École et la Résistance. Des jours sombres aux lendemains de la Libération (1940-1945)** ».

1) Inscription

J'attire votre attention sur le fait que le règlement national du concours établit une date unique nationale pour la clôture des inscriptions. Elle ne préjuge pas cependant de l'avancée réelle des travaux avec les élèves. Quelle que soit la catégorie de participation, la fiche d'inscription en pièce jointe est à compléter informatiquement et à retourner par courriel **le mercredi 1^{er} février 2023 au plus tard**, à l'adresse suivante :

ce.93memoire-citoyennete@ac-creteil.fr avec copie à thomas.fracapani@ac-creteil.fr

2) Modalité de participation

Ce concours est ouvert aux classes de troisième des collèges, et à toutes les classes des lycées (sauf formations post-baccalauréat) qu'il s'agisse d'établissements publics ou privés sous contrat, ainsi qu'aux élèves d'un niveau scolaire équivalent.

Le concours comporte quatre catégories de participation :

	Lycée (ou équivalent) (toutes classes) Pré-baccalauréat	Collège (ou équivalent) (classes de 3 ^{ème})
Devoir individuel en classe et en temps limité	1^{ère} catégorie durée : 3 heures	3^{ème} catégorie durée : 2 heures
Travail collectif	2^{ème} catégorie	4^{ème} catégorie

Les modalités d'organisation du concours pourront faire l'objet de modification en cours d'année compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire.

Les candidats composeront pour **l'épreuve individuelle** (1^{ère} et 3^{ème} catégorie) le **vendredi 31 mars 2023** à partir des sujets élaborés par le jury académique.

Les devoirs devront être réalisés **obligatoirement** sur un support type **copie Éducation nationale** garantissant l'anonymat des candidats lors de l'évaluation.

La forme académique du développement construit ou de la composition n'est pas un prérequis, comme le précise la lettre de cadrage des sujets académiques des épreuves individuelles du CNRD, rédigée par Tristan Lecoq, inspecteur général de l'Éducation nationale, président du jury national des correcteurs du CNRD : « Adossée aux programmes d'histoire, l'épreuve individuelle ne constitue cependant nullement un entraînement aux examens (DNB et baccalauréat) mais elle doit favoriser une réflexion personnelle des élèves en s'appuyant sur les cours de leurs enseignants, leurs acquis personnels et le travail réalisé lors de la préparation. » Une production soignée montrant des qualités de réflexion et un investissement personnels ainsi que la compréhension des objectifs du concours est recevable.

Un **tiers-temps** sera octroyé aux élèves qui en bénéficient déjà dans le cadre de leur scolarité.

Tous **les travaux collectifs** (deuxième et quatrième catégorie) doivent désormais être obligatoirement accompagnés d'un **document de présentation**, qui en précise notamment les conditions d'élaboration, les modalités d'utilisation ou d'exploitation... Une fiche-méthode spécifique est disponible en ligne sur [la page Eduscol du CNRD](#).

Afin de permettre un transport et un stockage des productions des élèves garantissant leur intégrité, les dimensions maximales et le poids maximum de ces travaux ont été réduites (consulter également le règlement annuel joint).

Pour tous les travaux numériques, la **clé USB** est désormais le **seul support autorisé**. La taille de la production numérique ne doit pas dépasser **1 Go**. Afin de permettre une meilleure évaluation par les jurys, la durée maximale des documents audiovisuels présents dans les travaux a été réduite (**consulter attentivement le règlement annuel joint**).

Les devoirs individuels non anonymés, accompagnés de la liste des candidats, **et tous les travaux collectifs** sur lesquels seront clairement indiqués le nom, le prénom, la classe ainsi que l'établissement des candidats, devront être adressés **au plus tard le mardi 2 avril 2023 à 17h** à l'adresse suivante :

**DSDEN de la Seine-Saint-Denis
Bureau 3D03 à l'attention de Thomas Fracapani
8, rue Claude Bernard - 93008 BOBIGNY Cedex**

3) Ressources

Les enseignants engagés avec leurs élèves dans la préparation du concours trouveront sur la page dédiée du [Portail national de ressources pour participer au Concours national de la Résistance et de la Déportation](#) (Canopé Créteil) de très nombreuses ressources pédagogiques pouvant aider les élèves dans leur recherche. Ces ressources sont pour certaines d'entre elles également disponibles sur le [site de la DSDEN](#).

Je vous demande de bien vouloir diffuser très largement cette circulaire auprès des enseignants. Je sais pouvoir compter sur votre engagement personnel ainsi que sur la mobilisation de vos équipes pédagogiques pour assurer le plein succès de cette importante opération et vous remercie par avance de votre collaboration.

**Pour le recteur de l'académie de Créteil et par délégation,
l'inspecteur d'académie - directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Seine Saint-Denis**



Antoine Chaleix

P.J.: circulaire académique n° 2022-139 du 15 novembre 2022
règlement du CNRD 2022-2023 (Eduscol)
fiche d'inscription 2022-2023
document d'accompagnement des travaux collectifs
autorisation de captation (mineurs)
autorisation de captation (majeurs)